

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 251

présenté par  
M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Dans le cadre de sites militaires abandonnés par l'armée, les règles s'appliquant à la dépollution de ces sites sont identiques à celles définies pour les sites publics.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte.